



Ligue  
Hauts-de-France des Echecs

## Compte rendu de l'Assemblée Générale Elective de la Ligue Hauts-de-France des Echecs

En date du samedi 10 septembre 2016 à 15h15, Foyer Amoureux, Rue du Crinchon ARRAS 62000

15h15 – 15h30 : Accueil – Vérification des pouvoirs

15h30 – 16h00 : Election du Comité Directeur et du Président de Ligue. Election des directeurs et présidents des commissions par le Comité Directeur.

56 clubs présents ou représentés/65 totalisant 121voix/ 137

Voir le compte rendu de la commission de surveillance électorale.

99 votes pour

21 votes nuls

1 vote non exprimé

La liste 'Les Echecs : un Art, une Science, un Sport ! » est élue en totalité

16h – 16h10

Réunion du Comité Directeur (voir compte rendu séparé)

16h10 – 16h15

Le Président informe l'Assemblée des décisions du Comité Directeur et annonce les fonctions suivantes :

Le Bureau de la Ligue :

FONCTION	NOM PRENOM
PRESIDENT DE LA LIGUE HAUTS-DE-FRANCE PRESIDENT DE LA COMMISSION D'APPEL	Éric LE ROL
VICE-PRESIDENTE TRESORIERE PRESIDENTE DE LA COMMISSION DE CONTROLE DE GESTION REGIONALE PRESIDENTE DE LA COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTATION	Sylvie VERSLYPE
VICE PRESIDENT DIRECTEUR REGIONAL DE L'ARBITRAGE ADJOINT, RESPONSABLE DES ARBITRES DES DEPARTEMENTS 02 - 60 et 80	Christian BRACQ
SECRETAIRE GENERALE DIRECTRICE REGIONALE DES FEMININES	Véronique HOUCK
SECRETAIRE ADJOINTE CHARGE DE MISSION PREPARATION ET LOGISTIQUE DES CHAMPIONNATS DE LIGUES ET FRANCE JEUNES	Laetitia DUROYON
TRESORIER ADJOINT VICE PRESIDENT DE LA COMMISSION DE CONTROLE DE GESTION REGIONALE	Michel METAYER
DIRECTEUR TECHNIQUE REGIONAL DIRECTEUR REGIONAL DES JEUNES RESPONSABLE DES CHAMPIONNATS DE LIGUE ET DE FRANCE JEUNES	Eleuthère MOREAU
DIRECTEUR REGIONAL DU DEVELOPPEMENT PRESIDENT DE LA COMMISSION CLUBS, RESPONSABLES DES CLUBS 59 - 62	Philippe BLOT

Membres invité du Bureau et du Comité Directeur

PRESIDENT CDJE 02 avec voix délibérative (représentant : voix consultative)	Jean-François ROUX
PRESIDENT CDJE 60 ou son représentant avec voix consultative	Dominique HEUDRE
PRESIDENT CDJE 62 ou son représentant avec voix consultative	Franck TARO
PRESIDENT CDJE 80 ou son représentant avec voix consultative	David BELEMERE

## Autres fonctions

FONCTION	PRENOM NOM
DIRECTEUR REGIONAL DE L'ARBITRAGE	Alexandre FERYN
DIRECTEUR REGIONAL DES SCOLAIRES CONSEILLER DU PRESIDENT CHARGE DES RELATIONS AVEC LE CONSEIL DE REGION ET LA DIRECTION REGIONALE JEUNE ET SPORT ET DE LA COHESION SOCIALE	Serge WEILL
DIRECTEUR REGIONAL ELO ET HOMOLOGATION DES COMPETITIONS PRESIDENT DE LA COMMISSION MEDICALE REGIONALE	Jean François ROUX
DIRECTEUR REGIONAL ADJOINT ELO ET HOMOLOGATION DES COMPETITIONS PRESIDENT DE LA COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITION ADULTES MIXTES	Stéphane ROMMELAERE
DIRECTEUR REGIONAL DU MATERIEL ET DES ACHATS GROUPES	A définir
DIRECTEUR REGIONAL DE L'ARBITRAGE ADJOINT, RESPONSABLE DES ARBITRES DES DEPARTEMENTS 59 -62 RESPONSABLE DES COMPETITIONS JEUNES PAR EQUIPE RESPONSABLES DES COUPES ADULTES MIXTES	Fabrice CASIER
PRESIDENT DE LA SOUS-COMMISSION ECOLES ET COLLEGES	Yann SERIZEL
PRESIDENT DE LA SOUS-COMMISSION LYCEES, UNIVERSITES ET GRANDES ECOLES	Alain BARNIER
PRESIDENT DE LA COMMISSION FORMATION DIRIGEANTS ET DAFPE	Ouahid HAMIDA
VICE-PRESIDENT DE LA COMMISSION CONTROLE DE GESTION	Alain CARTON
PRESIDENT DE LA COMMISSION VETERAN	Boris FLEURQUIN
REPRESENTANTE DES ARBITRES FEMINIENS A LA COMMISSION REGIONALE DE L'ARBITRAGE	Loriane LEBRET
MEMBRE DE LA DIRECTION TECHNIQUE REGIONALE MEMBRE DE DIRECTION REGIONALE DE L'ARBITRAGE MEMBRE DE LA COMMISSION CLUBS	Emmanuel VARINIAC
MEMBRE DE LA COMMISSION FEMININE	Sarah SWIERCZ
WEBMASTER	Laurent PETIPREZ
PRESIDENT DE LA COMMISSION REGIONALE DE DISCIPLINE	Frédéric WAQUET
DIRECTEUR REGIONAL DU HANDICAP	Bernard SOJKA

16h00 – 16h15 : Adoption du nom officiel de la Ligue des Hauts-de-France dans les Statuts  
Adopté à l'unanimité

16h15 – 18h30 : Vote des différents Règlements : Règlement intérieur Règlement financier (adoption des tarifs de la  
Ligue) Règlement des compétitions

### 1) Règlement intérieur

Monsieur Fancelli prend la parole au niveau des règlements : il demande l'application, durant cette saison, d'une période  
de transition et la conservation des ZID.

Monsieur Delboë demande l'application des règles fédérales.

Un débat s'ensuit et Le Président confirme que la définition de zone interdépartementale dans tous les règlements ne concerne qu'une définition physique moins contraignante de la zone interdépartementale des règlements fédéraux. Tout le monde convient que la différence ne concerne que la N4.

Le Président confirme que la répartition géographique pour la saison 2016-2017 est conforme au règlement fédéral et que seule, une divergence pourrait apparaître pour la saison 2017\_2018 avec un éventuel problème de montée d'équipe en juin 2018. Il précise que l'Assemblée des Présidents de Ligue du 17 et 18 septembre est justement destinée à regarder en commun la problématique 2017-2018 du règlement fédéral. Par ailleurs, il indique qu'un regroupement trop tardif serait désastreux pour les départements 02, 60 et 80 avec un regroupement possible en 2017-2018 (fin des différenciations tolérées). La Ligue est sous la menace de perdre une poule de N4. L'écart du nombre de jeunes pourrait être la suppression de l'unique poule d'origine 02-60-80. Il est inconcevable pour lui qu'aucun club de cette origine ne soit présent en 2017-2018. La définition plus large dès cette saison règle ce problème.

Départ d'un représentant de club, sans donner de pouvoir : Le nombre total de voix passe à 120 voix

Monsieur Fancelli demande un vote pour enlever les sanctions du paragraphe 6.2.

Le vote sera effectué globalement pour tout le règlement intérieur en cas de désaccord on reviendrait à un vote sur chaque partie contestée.

Résultat du vote global:

Contre : **43 voix** - St Omer 2, Liévin 2, Noyelles 1, Maubeuge 1, Jeumont 1, St André 2, Arras 3, Cambrai 2, Beauvais 3, Escames 2, Noyon 3, Pont Ste Maxence 1, Lehaucourt 1, Amiens 2, Senlis2, Mouy 2, Ham 2, Compiègne 3, Boulogne 4, Vents d'Echecs1, Echecs et nacre 3,

Abstention : **6 voix** - Aulnoye 2, Haubourdin 1, Fournes en weppes 3 **6**

Pour : **71 voix**

Le règlement intérieur de la Ligue des Hauts-de-France des Echecs est adopté.

## 2) Règlements Financier

Aucune remarque

Le règlement financier est adopté à l'unanimité

## 3) Règlement des compétitions interclubs

M. Luc Fancelli s'interroge sur le point de forfait général en dernière ronde N4 et en dessous qui fait redescendre l'équipe dans la division inférieure est autorisé par le règlement fédéral.

Le Président indique que cette partie de règlement n'a pas posé de problème d'acceptation par le Président de la Commission Technique Fédérale. Au point 3.8 du règlement fédéral du championnat par équipes il est indiqué « tout forfait d'une équipe sera sanctionné par l'amende .....

Cette équipe pourra être exclue du championnat la saison suivante ; elle le sera automatiquement en cas d'un autre forfait pendant la même saison, si ce second forfait ne se produit pas pendant le même week-end que le premier. »

Outre les points discutés, il est à noter que le vote de règlement aura à valider deux points spécifiques demandé par le Président de la Commission Technique Fédérale :

- En Pré-Nationales, Régionales et Pré-Régionales lorsqu'un club a plusieurs équipes engagées dans différentes divisions, un joueur ne peut participer dans une division s'il a déjà joué quatre fois en division(s) supérieure(s) dans le cas d'une poule de dix équipes, et trois fois en division(s) supérieure(s) dans le cas d'une poule de huit équipes ou moins : En cas d'infraction, forfait administratif sur le premier échiquier concerné et tous ceux qui le suivent.
- En Pré-Nationale, Régionale et Pré-Régionale, chaque forfait individuel sera sanctionné sur le ou les échiquiers absents avec la marque – 1 (forfait administratif uniquement sur l'échiquier absent).

Le problème des droits d'engagement est posé. La ligue prendra en charge les frais d'inscription pour la coupe Loubatière, 2000, parité et N2F.

Vote global du règlement des compétitions interclubs

Contre : 42 voix

Abstention : 16 voix

Pour : 62 voix

Le règlement des compétitions interclubs est adopté.

#### **4) Tarifs 2016 – 2017 de la Ligue des Hauts de France des échecs**

Le Président présente les tarifs et les aides financières et développe les raisons des choix proposés.

Les tarifs des licences 2016 -2017 restent inchangés pour l'ensemble des licences sur les deux périmètres suite à la modification de l'assemblée générale ordinaire de la Ligue de Picardie des échecs adoptée en février 2016.

Vote global des tarifs 2016- 2017 de la Ligue des Hauts de France des Echecs :

Contre : 14 voix

Abstention : 12 voix

Pour : 94 voix

Les tarifs 2016 - 2017 de la Ligue des Hauts de France des Echecs sont adoptés

#### **5) Commission de contrôle des Opérations Electorales Régionale**

Le Comité Directeur devant l'excellent travail réalisé par la Contrôle des commissions électorales a reconduit leurs membres pour les 4 ans à venir et souhaite que ce choix soit adopté par l'assemblée générale

Adopté à l'unanimité.

#### **6) Regroupement des rondes**

Le Comité Directeur n'a pas d'a priori sur un regroupement des rondes sur la deuxième ronde et/ou la dernière ronde. La commission technique fera des propositions et sur le découpage géographique adapté.

En attendant, la formule est conservée.

16h30 – 18h33 : Le Président donne la parole à Francis Delboë qui exprime sa satisfaction d'une fin de fusion et la naissance de la Ligue Hauts-de-France des Echecs. Il se félicite de l'état d'esprit, des débats constructifs, et souhaite à la ligue « écoute et harmonie ».

18h35 : L'ordre du jour étant épuisé, Le Président remercie les participants et clôt l'Assemblée Générale.

Éric LE ROL

Président

Ligue Hauts-de-France des Echecs

Véronique HOUCK

Secrétaire Générale

Ligue Hauts-de-France des Echecs